



Sarlat, le 28/02/2024

**Maternité du Centre hospitalier de Sarlat :
Suspension temporaire de l'activité du plateau obstétrical
Du samedi 02 mars 2024 08h00 au dimanche 17 mars 2024 à 08h30**

Le fonctionnement du plateau obstétrical de la maternité ne peut être assuré dans les conditions de sécurité requises.

Aussi, le centre hospitalier de Sarlat, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, est contraint de **suspendre les accouchements à la maternité de Sarlat**

à partir du Samedi 02/03/2024 à 08h00 jusqu'au Dimanche 17/03/2024 à 08h30

**AUCUN ACCOUCHEMENT NE POURRA AVOIR LIEU AU CH DE SARLAT DURANT
CETTE PERIODE.**

Les femmes enceintes susceptibles d'accoucher, ont été informées individuellement du dispositif mis en place. La réorientation vers les autres maternités de proximité (des CH de Périgueux, CH Bergerac, CH Brive et CH de Cahors) est organisée, dans le respect de leur libre choix.

Les maternités qui les accueilleront ont été informées en amont, disposent d'ores et déjà de leurs dossiers médicaux et adapteront leur organisation en conséquence. Les parturientes pourront bénéficier d'un hébergement à proximité de la maternité de leur choix.

Pendant cette période, la maternité du CH de Sarlat fonctionne en mode de centre périnatal de proximité et continue d'assurer les consultations programmées : pré et post-natales, échographies, suivis de grossesse, IVG, consultations de gynécologie ainsi que les consultations pédiatriques.

Une sage-femme sera d'astreinte téléphonique 24h/24, week-end compris, pour répondre aux appels.

Contact presse
Centre hospitalier de Périgueux
Direction de la communication